

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 17 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Procurations : 3
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal
D.C.M N° 10-4
Objet : Fongibilité des crédits – Virement ordonnateur N°04

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS Christian, Mme GERARD Sylvie, M. RAMEAU Roger, Mme AIMONE-CAT Françoise, M. LIVOTI Antoine, Mmes DALLA-ZANNA Rosanna, GRANGE Martine, MM. ROQUEBERT Joël, CELLIER Jérôme, DESHONS Frédéric, Mmes SANDY Liliane, AGUILA Cyrielle.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)
M. EVIN (Procuration Mme GRANGE)
Mme COURTOUX (Procuration M. DESHONS)

Monsieur DESHONS Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 H 30

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de procéder à des virements de crédits, afin de régler deux échéances d'emprunt.

Il donne lecture de la décision n°DEC-2025-004. Cette décision a permis de procéder à une régularisation budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **04.12.2025**

En Mairie, le 28 novembre 2025



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.